



Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en évaluation foncière et immobilière	8550	Service Évaluation et de Gestion des baux

Section 2 – Sommaire de la fonction

Assumer diverses tâches techniques du domaine de l'évaluation immobilière en assistant les évaluateurs agréés du service dans l'exécution de leur mandat.

Exécuter des rapports sommaires d'évaluation d'immeubles; collaborer à la négociation du prix d'achat ou de vente de droits immobiliers.

Section 3 – Description des tâches

1. Dans le cadre de la recherche de la valeur marchande pour des fins d'expertise immobilière, d'acquisition, de location, d'aliénation d'immeuble ou de droit immobilier :
 - recueille les données pertinentes aux études de marché, les compile et les analyse en effectuant divers calculs financiers;
 - reproduit ces données sous forme de tableaux ou de plans et rédige les rapports sommaires d'évaluation;
 - effectue les relevés des composantes de construction d'immeubles et de tout autre ouvrage de construction et prépare les descriptions techniques et les plans des immeubles analysés ou comparables;
 - effectue les calculs des superficies et des quantités de matériaux entrant dans la construction de ces immeubles et estime le coût de remplacement neuf des immeubles à l'aide de publications telles que celles du ministère des Affaires municipales, Marshall and Swift, Boeck, etc.;
 - estime la détérioration physique de chaque élément de construction et les désuétudes fonctionnelles et économiques.
2. Dans le cadre de la détection des immeubles surévalués au niveau de l'évaluation municipale :
 - recueille et compile les données financières et physiques des immeubles, prépare les demandes de révision et s'assure du contrôle et du bien-fondé de toute modification au rôle d'évaluation foncière.
3. Dans le cadre de la mise à jour du dossier foncier des propriétés de la Société :
 - recherche et collige la documentation telle que : titre de propriété, fiche paramétrique, plan, détail de construction, etc.
4. Dans le cadre de disposition ou d'acquisition d'immeuble :
 - collabore à la négociation d'acquisition ou de disposition de droits immobiliers, rédige la documentation d'appel d'offres et planifie avec l'évaluateur la stratégie de mise en vente et agit comme personne-ressource auprès des personnes intéressées par la propriété à vendre.
5. Assure le suivi permanent des modifications à apporter au parc d'espaces, et ce, en fonction des acquisitions ou d'aliénations d'immeubles ou des droits immobiliers.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en évaluation foncière et immobilière	8550	Service Évaluation et de Gestion des baux

Section 3 – Description des tâches (suite)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	4	5	3	1	4	4	4	1	1	4	2	4	1		
	180	100	30	8	64	66	80	13	13	32	6	112	8	712	9

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Delia Suva</i>	<i>[Signature]</i>	21-04-2005